



## Appel à Projets (AAP)

### **Extrême Défi XD IDEATION 2024**

**Mots clés :**

Micromobilité, véhicules routiers, transport routier, E-commerce, usages, transport de marchandises, trajets du quotidien, domicile-travail, logistique urbaine, modes actifs, logistique à vélo, mutualisation, transition écologique et énergétique, sobriété, industrialisation, éco-conception, reconditionnement, réemploi, économie de la fonctionnalité

**Direction Villes et Territoires Durables**

**Service Transports et Mobilité**

**Date de clôture de l'AAP : 12/07/2024 – 15h (GMT+1)**

## CONTACTS

Toute demande de renseignement devra être adressée par courriel à [extremedefi@ademe.fr](mailto:extremedefi@ademe.fr)

## DEPOTS DES PROJETS

Pour le retrait des formulaires puis le dépôt des dossiers, veuillez-vous connecter à la plateforme électronique dédiée aux [appels à projets de l'ADEME](#).

## Sommaire

<b>Sommaire</b> .....	<b>3</b>
<b>Avant-Propos</b> .....	<b>4</b>
<b>I. Contexte</b> .....	<b>4</b>
<b>II. Objectifs de l’AAP</b> .....	<b>5</b>
<b>III. Critères d’évaluation des candidatures</b> .....	<b>5</b>
<b>IV. Modalités de soumission et d’évaluation des projets</b> .....	<b>6</b>
A. Qui peut répondre ?.....	6
B. Comment déposer une demande d’aide ?.....	7
C. Processus de sélection.....	8
<b>V. Réalisations attendues pour les candidats lauréats de l’AAP</b> .....	<b>8</b>
A. Nature et intensité de l’aide financière.....	9
B. Tableau résumé.....	9
<b>VI. Contact</b> .....	<b>9</b>

## Avant-Propos

La France s'est engagée, avec la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)<sup>1</sup> et, plus largement, dans le cadre de l'accord de Paris à la COP21, à lutter résolument contre le réchauffement climatique, dans une perspective de Transition Énergétique et Ecologique. Au sein de la LTECV, l'article 1 précise, entre autres, que la politique énergétique française a pour objectif de réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 et de porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de cette consommation en 2030.

En tant qu'opérateur de l'Etat dans le champ de la transition énergétique et écologique, l'ADEME mobilise son expertise, ses réseaux et les financements qui lui sont confiés pour contribuer à l'atteinte de ces objectifs. L'ADEME peut ainsi apporter un soutien financier à la réalisation d'études permettant d'acquérir une meilleure compréhension des enjeux et des leviers associés, afin d'assurer sa posture d'expert et de moteur de la production de connaissance au service de la transition écologique. Les sujets de préservation de l'environnement et de la biodiversité, de préservation des ressources, de lutte contre les pollutions, de prise en compte des enjeux sociaux ou encore de développement économique sont également au cœur de cette démarche.

Cet appel à projets d'études (AAP) s'alimente des scénarios Transition(s) 2050 de l'ADEME qui s'appuient, entre autres, sur le levier de la sobriété.

## I. Contexte

En 2019, le secteur des transports représente 31 % des émissions françaises de GES. Parmi ces émissions, le transport routier est responsable de 94% environ des émissions de GES<sup>2</sup>.

Malgré la transformation du secteur routier - grâce à des évolutions technologiques, des changements de comportement, et l'essor de la micro-mobilité - le transport routier est largement dominé par des véhicules lourds, puissants et donc très consommateurs (même dans le cas de véhicules électriques ou avec des carburants alternatifs).

Des transformations rapides, profondes et systémiques, sont indispensables pour diminuer l'impact du transport routier sur le climat et sur les écosystèmes. Pour l'ADEME, cela se traduit par la création de véhicules simples, légers, peu consommateurs, peu chers et durables. C'est dans cette optique que l'ADEME souhaite impulser la création d'une nouvelle filière de véhicules, entre la micro-mobilité et le transport routier classique : des véhicules plus sobres, plus légers, plus simples, plus durables, moins puissants.

L'extrême Défi (dénommé ci-après « XD ») a été imaginé comme un appel à projet en coopération dont l'objectif est d'imaginer, prototyper et produire de nouveaux véhicules

---

<sup>1</sup> LOI n° 2015-992 du 17 août 2015

<sup>2</sup> Bilan annuel des transports en 2019 : les externalités, Ministère de la Transition Ecologique, [rapport](#) Datalab, Novembre 2020

sobres, durables, légers, simples et peu coûteux, remplaçant la voiture pour les déplacements du quotidien dans des territoires péri-urbains et ruraux : trajets domicile-travail, courses et loisirs du quotidien, logistique, sur un territoire choisi. L'XD se déroule sur plusieurs années et s'articule en plusieurs saisons :

- Une première saison d'idéation en 2022
- Une seconde saison d'idéation en 2023, associée à une saison pour le prototypage et expérimentation
- En 2024, une 3<sup>ème</sup> saison d'idéation, une deuxième de prototypage et expérimentation et l'ouverture d'une saison pour l'industrialisation.

L'XD repose sur le principe de l'intelligence collective et de la mutualisation des travaux de chaque équipe (déposés sous Creative Commons et sur le [wiki](#)). Il s'adresse à des profils variés (entrepreneurs, techniciens, chercheurs, étudiants, entreprises, associations, territoires...) qui pourront participer au sein d'une équipe, accompagner et témoigner, ou devenir partenaire, etc.

## II. Objectifs de l'AAP

**Cet appel à projets concerne la saison d'idéation (année 2024) et apporte un soutien aux projets d'études concrets permettant de créer de nouveaux types de véhicules qui soient plus légers, plus durables, plus simples, moins chers, moins puissants** que les véhicules classiques que l'on voit sur le marché. Ces véhicules pourront être utilisés en priorité à des fins de mobilités personnelles (transport quotidien pour les trajets domicile-travail, courses, loisirs) ou, en deuxième priorité, professionnelles (logistique urbaine). Ils seront adaptés en priorité à des territoires péri-urbain et ruraux.

**Cet AAP vise à apporter un soutien aux projets d'études concrets permettant de créer de nouveaux types de véhicules qui auront des impacts environnementaux (véhicules plus légers donc moins consommateurs, plus durables), des impacts économiques (véhicules plus simples donc peu coûteux à produire, peu cher à l'achat), et des impacts sociaux, notamment à travers l'usage et les territoires dans lesquels ils seront expérimentés. Le cahier des charges des véhicules de l'XD est détaillé sur cette [page](#).**

## III. Critères d'évaluation des candidatures

Il n'est pas prévu que les porteurs soient auditionnés pour présenter leur projet au jury. Ceux qui le souhaitent peuvent néanmoins enregistrer une présentation vidéo qui fera alors partie intégrante de leur projet. Comme il s'agit de la troisième saison de la phase d'Idéation, les porteurs pourront découvrir les dossiers [2022](#) et [2023](#) pour s'inspirer des meilleures pratiques et réponses.

Les candidatures seront évaluées selon les critères suivants :

- **Pertinence de la proposition vis-à-vis des orientations et pré requis de l'appel à projets ([lien vers le cahier des charges](#)) :**
  - Respect des dimensions « sobre », « simple », « durable », « peu coûteux » associés à la création du véhicule ;
  - Pertinence du véhicule au regard du contexte territorial et environnemental.
  
- **Qualité technique des dossiers et participation à la communauté de l'XD**
  - Qualité rédactionnelle, soin apporté au dossier de candidature, clarté de la proposition.
  - Pertinence du projet au regard des précédentes saisons d'idéations et prototypes déjà réalisés :
    - Justification des nouveautés apportées sur les matériaux, le design, l'usage du véhicule.
    - Identification de similitudes avec d'autres projets existants sur le volet mutualisation de pièces ou de sous-ensembles (base roulante, chaîne de traction...)
    - Identification de similitudes avec d'autres projets existants en vue d'améliorer ceux-ci. Une amélioration peut être d'ordre technique ou d'usage.
  - Pertinence méthodologique et technique au regard des objectifs à atteindre par le projet.
  - Qualité et complémentarité des membres de l'équipe.
  - Implication dans les échanges de la communauté de l'XD, capacité à partager avec les autres équipes, dans un esprit d'intelligence collective et d'ouverture.

Le porteur du projet reste à la disposition des membres du Jury pour répondre à leurs questions le cas échéant. L'ensemble des réponses aux questions est public et fait partie intégrante du projet.

## IV. Modalités de soumission et d'évaluation des projets

### A. Qui peut répondre ?

Cet appel à projets s'adresse aux entrepreneurs, entreprises, bureaux d'étude, start-ups, organismes de recherche, chercheurs, étudiants, associations, acteurs du transport (tout mode de transport), acteurs de l'énergie, acteurs de l'économie circulaire.

Les projets seront portés par des équipes, constituées d'au moins **trois personnes**.

#### Critères d'éligibilité :

- Le porteur doit disposer d'un numéro SIRET
- Être inscrit en tant que [Candidat via ce questionnaire](#)
- Les 3 personnes de l'Equipe doivent avoir un [compte FabMob ID](#) individuel et avoir créé une [fiche équipe](#) sur le wiki.

Les projets ne respectant pas l'objet de l'AAP ne seront pas instruits.

## B. Comment déposer une demande d'aide ?

**Attention**, le dossier de demande d'aide est à communiquer à l'ADEME uniquement via la plateforme «[agir.pour.la.transition.ademe.fr](https://agir.pour.la.transition.ademe.fr)». Aucun dossier remis au format « papier » ou transmis par mail ne sera accepté. En cas de partenariat, prévoyez un temps suffisant (recommandation : 48h) avant la date limite de dépôt de dossier pour que chaque partenaire ait le temps de valider les pièces sur la plateforme. Il est conseillé de se connecter à la plateforme suffisamment à l'avance (minimum une semaine) pour vérifier la réussite de l'accès et, le cas échéant, prendre contact auprès de l'ADEME. **Le dépôt du dossier est effectif lorsque le déposant reçoit un courrier accusant réception du dossier.**

Le dossier de demande d'aide doit être renseigné en ligne sur la plateforme **AGIR**. Il vous sera demandé d'apporter les renseignements suivants :

1. Détails administratifs : Les informations administratives seront remplies selon les champs indiqués
2. Détails techniques du dossier de candidature :
  - **Description du projet** (500 mots) : le résumé du projet devra être clair et expliquer en quoi l'aide de l'ADEME est incitative pour la réalisation du projet. L'organisation générale du projet, les personnes impliquées au regard de leurs compétences et de leurs fonctions, le management du projet (aspects organisationnels du projet, plateformes collaboratives, ressources externes sur le wiki, phases de collaboration avec des membres externes au projet, coordination avec un éventuel prestataire externe) seront aussi expliqués ;
  - **Le contexte du projet** (200 mots) : présentation générale du problème qu'il est proposé de traiter dans le projet, contexte territorial, environnemental, social et économique ;
  - **Objectifs et résultats attendus** (300 mots) : présentation des bénéfices attendus par la réalisation du projet.
3. Dépenses prévisionnelles de projet : Il vous sera demandé de renseigner les postes et catégories de dépenses (par exemple : les dépenses associées aux dépenses de personnel hors fonction publique) et le montant du financement public nécessaire pour réaliser le projet.
4. Pièces jointes éventuelles : Un relevé d'identité bancaire, attestation de santé financière et l'attestation des aides de minimis conformément au règlement (UE) n°2023/2831.

**Ces documents sont à déposer sur la plate-forme de l'appel à projet avant le 12/07/2024 à 15h00 (GMT+1) en complément de l'inscription sur le wiki de chaque personne de l'équipe et de la fiche Equipe.** L'ADEME se réserve le droit de clore l'appel à projet avant cette date notamment en raison de l'épuisement du budget disponible et d'un objectif de sélectionner d'une trentaine d'équipes pour cette saison.

### C. Processus de sélection

Une sélection des candidatures sera réalisée par l'ADEME au fil de l'eau sur la base des éléments fournis sur AGIR et le wiki selon les critères (chapitre III). Les équipes sélectionnées recevront un courriel et pourront ensuite travailler sur les 6 dossiers de réponse (chapitre V) pour présenter leur concept de véhicule.

L'ADEME se réserve la possibilité de demander aux porteurs de projets des modifications du projet final si le comité d'expertise a formulé des recommandations conditionnant l'octroi de l'aide financière. La sélection des porteurs sera fondée sur la proposition du comité d'évaluation et le budget disponible. A l'issue des comités de sélection, l'ADEME informera les porteurs de cette décision.

### V. Réalisations attendues pour les candidats lauréats de l'AAP

Les projets éligibles et sélectionnés sont les études d'idéation préalables aux activités de recherche et de prototypage visant à créer ou améliorer un véhicule routier plus léger, plus simple, plus durable et plus économique que les véhicules traditionnels.

Les équipes sélectionnées devront produire les réalisations suivantes :

- **Dépôt du projet sous licence [Creative Commons](#) (CCBY à CCBY/SA/NC) et sur le wiki, incluant 6 dossiers dont les caractéristiques sont précisées [en ligne](#). Les réponses dans les 6 dossiers sont obligatoires.**
  - Dossier Narratif ;
  - Dossier Véhicule ;
  - Dossier Modèle économique ;
  - Dossier Ecosystème ;
  - Dossier Energétique ;
  - Dossier Projet

- **Durée du projet**

La durée maximale du projet est de **6 mois**.



## A. Nature et intensité de l'aide financière

Les aides financières apportées par l'ADEME dans le cadre de ce programme seront versées sous forme de subvention. L'aide est octroyée sur la base du Règlement (UE) 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis

L'aide sera forfaitaire et plafonnée à 10 000 € par équipe, versée en une seule fois à la fin de l'opération sur la base des éléments fournis dans les 6 dossiers de réponse décrits dans le chapitre V. Il n'y aura pas de justificatif de dépenses à fournir. Chaque membre de l'équipe ou le coordinateur devra signer une attestation certifiant avoir renseigné les 6 dossiers de réponse.

Les modalités détaillées de contractualisation, entre l'ADEME et les porteurs de projet sont présentées dans les Règles Générales d'attribution des aides de l'ADEME consultables suivant ce [lien](#).

**Les modalités d'aides devront être conformes aux régimes d'aides en vigueur à échéance de la contractualisation ; l'ADEME se réserve donc la possibilité d'apporter toute modification rendue nécessaire au regard de l'évolution des encadrements communautaires ou des régimes d'aides applicables.**

## B. Tableau résumé

Ce tableau résume les différentes étapes

	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Dec	Janvier 2025
<b>Date</b>	6/05			12/07	01/08	15/09				10/01
<b>ADEME</b>	Ouverture de l'AAP			Animation, Echanges	Sélection	Contractualisa°				Validation de la qualité des réponses et paiement de l'aide
<b>Candidats</b>	1. Dépôt sur AGIR : Description du projet, contexte et objectifs/résultats attendus 2. Création compte individuel sur le wiki avec une aide de l'ADEME 3. Création de la fiche équipe			Sélection pour la suite (Oui ou Non)			Les réponses dans les 6 dossiers sont obligatoires 1. Dossier Narratif 2. Dossier Véhicule 3. Dossier Modèle économique 4. Dossier Ecosystème 5. Dossier Energétique Dossier Projet			Réception de l'aide si validation

## VI. Contact

Pour toute question relative à l'AAP, merci de nous solliciter par e-mail pour un premier contact à l'adresse [extremedefi@ademe.fr](mailto:extremedefi@ademe.fr)